

DEPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE ST AMAND
CANTON DE DUN SUR AURON
Commune de ST GERMAIN DES BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 14
présents : 12
votants : 12

L'An deux mil seize, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy VILLAUDY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2016
Date d'affichage : 5 avril 2016

Etaient présents : Mmes et Mrs VILLAUDY Guy, LARDY Jean-Pierre, BRANSARD Marie-Claire, FOUQUET Christian, SAJOT Benoît, DOUCET Cyril, DURAND Etienne, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, CHAMBRIN Hugues, BARDELOT Solange, TRAMUNT Yannick.

Absent excusé ayant donné procuration : HUET Annick à BRANSARD Marie-Claire, LACHASSE Céline à GALLIENNE Josette.

M. FOUQUET Christian a été élu secrétaire de séance.

M. DURAND Etienne, secrétaire de séance du 18 mars, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2015 (budget principal)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

approbation du compte de gestion 2015 (budget annexe logements sociaux)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

approbation des comptes administratifs 2015

Monsieur le Maire se retire

Le conseil municipal élit, à l'unanimité, M. Jean-Pierre LARDY président de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs.

le conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Monsieur Guy VILLAUDY, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après reprise des chiffres des comptes de gestion dressés par le receveur municipal de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

compte administratif principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		63 626.21		16 285.76		79 911.97
Opérations de l'exercice	423 260.10	508 692.62	57 997.15	69 956.14	481 257.25	578 648.76
TOTAUX	423 260.10	572 318.83	57 997.15	86 241.90	481 257.25	658 560.73
Résultats de clôture		149 058.73		28 244.75		177 303.48
Restes à réaliser			69 038.34		69 038.34	
TOTAUX CUMULES		149 058.73	69 038.34	28 244.75	69 038.34	177 303.78
Résultats définitifs		149 058.73	40 793.59			108 265.14

compte annexe pour logements sociaux maison Jeandeaud

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		17 093.00			0.00	17 093.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.25	5 018.30	1 556.00	5 018.30	1 556.25
TOTAUX	0.00	17 093.25	5 018.30	1 556.00	5 018.30	18 649.25
Résultats de clôture		17 093.25	3 462.30			13 630.95
Restes à réaliser			213 900.00	96 925.00	213 900.00	96 925.00
TOTAUX CUMULES		17 093.25	217 362.30	96 925.00	213 900.00	110 555.95
Résultats définitifs		17 093.25	120 737.30		103 344.05	

. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
 . reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 . arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

affectation du résultat (budget principal)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2015, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 149 058.73 € et le déficit d'investissement cumulé avec la reprise des restes à réaliser est de 40 793.59 €.

Il y a lieu d'affecter la somme de 108 265.14 € à l'article 002 en section de fonctionnement et la somme de 40 793.59 € à l'article 1068 en section d'investissement du budget primitif 2016.

affectation du résultat (budget annexe logements sociaux maison Jeandeaud)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2015, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 17 093.25 €.

Il y a lieu d'affecter la somme de 0.25 € à l'article 002 en section de fonctionnement et la somme de 17 093.00 € à l'article 1068 au budget primitif 2016.

vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Il fait part de la conclusion de la commission communale des finances, réunie le mercredi 6 avril, qui souhaite augmenter les taux afin d'obtenir un produit attendu de 153 038 € au lieu de 143 017 €.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	taux 2015	Produit attendu avec taux 2015	Taux proposés pour 2016	Produit attendu avec taux 2016
Taxe d'habitation	476 100	14.22 %	67 701	15.22 %	72 462
Foncier bâti	327 400	8.59 %	28 124	9.19 %	30 088
Foncier non bâti	87 300	18.58 %	16 220	19.88 %	17 355
CFE	196 400	15.77 %	30 972	16.87 %	33 133
TOTAL			143 017		153 038

Après avoir délibéré, le conseil entérine la décision de la commission communale des impôts et fixe les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 15.22 %
- foncier bâti : 9.19 %
- foncier non bâti : 19.88 %
- CFE : 16.87 %

budgets primitifs 2016

Monsieur le Maire présente les budgets uniques qui s'équilibrent en dépenses et recettes pour :

- la commune :
Fonctionnement : 558 681.00 €
Investissement : 198 164.00 €
- logements sociaux « maison Jeandeaud » :
Fonctionnement : 1 400.00 €
Investissement : 239 036.00 €

Après avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget principal et le budget annexe relatif aux logements sociaux de la maison Jeandeaud.

devis de la SAS Neuilly

Monsieur le Maire donne lecture des devis de la SAS Neuilly effectués dans le cadre du programme d'aménagement d'un parking route de Levet.

Deux devis ont été établis :

- . un devis de 4 428 € TTC correspondant au détachement d'un espace de stationnement puis éventuel projet de viabilisation
- . un devis de 7 534.80 € TTC correspondant au projet de découpage fourni (visite des lieux et confection du projet de raccordement, mission d'ingénierie)

Après avoir délibéré, le conseil retient les devis ci-dessus et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

devis mobilier salle des fêtes (chaises et chariot)

Monsieur le Maire présente les devis pour le remplacement de 50 chaises assemblables et d'un chariot pour tables.

Deux sortes de chaises sont présentées :

- . chaise *Vanoise* : 23 € HT
- . chaise *Kaline* : 25 € HT

Le coût du chariot d'une capacité de 10 tables est de : 229 € HT

Après discussion, le conseil arrête son choix sur la chaise « Kaline » et charge Mme GALLIENNE de rencontrer le représentant afin de savoir si 3 chaises de cette largeur tiendraient pour une table (dimension 160 x 80).

La décision d'achat sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

demande subvention

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des jeunes agriculteurs du canton de Dun-sur-Auron par laquelle ils font part de l'organisation d'une manifestation agricole annuelle « les rurales folies » qui aura lieu cette année le samedi 17 septembre 2016 à Dun-sur-Auron.

Aussi, les jeunes agriculteurs sollicitent une contribution pour le financement de cette manifestation.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'accorder, à la majorité (1 contre, 1 abstention), la somme de 150 €.

amortissement travaux éclairage public « Barantheaume »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'amortir les travaux d'éclairage public à « Barantheaume » d'un montant de 18 395.05 €.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'amortir ces travaux sur une durée de 15 ans et prévoit d'inscrire au budget 2016 la somme nécessaire.

renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Sandrine TOURNEZIOT

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat à durée déterminée de Mme Sandrine TOURNEZIOT en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel d'une durée de 10/35^{ème} s'arrête au 31 mai 2016.

Après avoir délibéré, le conseil décide de renouveler le contrat à durée déterminée sur la base de l'indice brut 340/indice majoré 321, pour une période d'une année, du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat entre la commune et Mme Sandrine TOURNEZIOT.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixé au vendredi 27 mai 2016 à 19 h.

Vu pour affichage,
Le Maire,
Guy VILLAUDY